



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° ~~02~~ /AONO/C-DEMBO/CIPM/2025 DU ~~09 AVR 2025~~ LANCE
EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A
L'ECOLE PUBLIQUE DE SOUROU NDAI (Lot 1) ET D'UNE (01) SALLE DE
CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOMBOL (Lot 2) DANS LA
COMMUNE DE DEMBO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU
NORD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2025, le Maire de la Commune de Dembo lance en procédure d'urgence pour le compte de sa Commune un appel d'offres national ouvert pour les **travaux de construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Sourou (lot 1), et d'une (01) salle de classe à l'école publique de Dombol (lot 2) dans la Commune de Dembo, Département de la Bénoué, Région du Nord.**

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- Travaux préparatoires
- Terrassement
- Fondations
- Maçonnerie-Elévation et revêtement
- Charpente et Couverture
- Menuiserie métallique
- Electricité
- Peinture
- VRD.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** pour chaque lot.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en deux (02) **lots répartis comme suit :**

- Lot 1 : construction d'un (01) bloc de deux (02) de classe à l'école Publique de Sourou Ndai
- Lot 2 : construction d'une (01) salle de classe à l'école publique de Dombol

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **vingt millions (20 000 000) Francs CFA pour le lot 1 et dix millions (10 000 000) Francs CFA pour le lot 2 soit trente millions (30 000 000) francs CFA pour l'ensemble du DAO.**

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

7. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du **Ministère de l'Education de Base, Exercice 2025.**

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **quatre cent mille (400 000) Francs CFA pour le lot 1 et deux cent mille (200 000) Francs CFA pour le lot 2**, établie et acquitté par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, accompagnée du récépissé du CDEC.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la Commune de Dembo** dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre. Tel : **695 91 94 21**

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la Commune de Dembo**, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable **de cinquante mille francs (50 000) francs CFA**, payable à la Recette de la Commune de Dembo.

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Commune de Dembo** au plus tard le **03 MAY 2025** à **09 heures précises.**

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 02/AONO/C-DEMBO/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025..... LANCE EN
PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A
L'ECOLE PUBLIQUE DE SOUROU NDAI (Lot 1) ET D'UNE (01) SALLE DE
CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOMBOL (Lot 2) DANS LA
COMMUNE DE DEMBO, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU
NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres..

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréés par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et **DAO N° ...relatif aux travaux de construction de trois (03) salles de classe dans la Commune de Dembo, Département de la Bénoué, Région du Nord.**

and the first half of the twentieth century, the U.S. government's role in the economy has changed significantly. The government has become more involved in the economy, particularly in the areas of regulation, taxation, and spending. The government's role in the economy has also changed over time, with different presidents and Congresses taking different approaches to the economy.

One of the most significant changes in the government's role in the economy has been the shift from a laissez-faire approach to a more interventionist approach. This shift began in the early 1900s with the passage of the Sherman Antitrust Act, which prohibited trusts and monopolies. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act. The government's role in the economy has also changed with the shift from a manufacturing-based economy to a service-based economy.

The government's role in the economy has also changed with the shift from a rural-based economy to an urban-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

The government's role in the economy has also changed with the shift from a rural-based economy to an urban-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

The government's role in the economy has also changed with the shift from a rural-based economy to an urban-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

One of the most significant changes in the government's role in the economy has been the shift from a manufacturing-based economy to a service-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

The government's role in the economy has also changed with the shift from a rural-based economy to an urban-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

The government's role in the economy has also changed with the shift from a rural-based economy to an urban-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

The government's role in the economy has also changed with the shift from a rural-based economy to an urban-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

The government's role in the economy has also changed with the shift from a rural-based economy to an urban-based economy. This shift began in the early 1900s with the passage of the Homestead Act, which encouraged people to settle in the West. It continued with the New Deal of the 1930s, which included programs such as the Civilian Conservation Corps and the Social Security Act.

financières qui aura lieu le 13 MAI 2025 à 10 heures dans la salle des actes de la Commune de Dembo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Absence de l'originale ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Absence ou non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou manœuvre frauduleuse
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (**70%**)
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **47 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur **24 critères** ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur **5 critères** ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur **11 critères** ;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel soit (**6 700 000 FCFA pour lot 1 et 3 350 000 FCFA pour lot 2**) sur **7 critères** ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI soit 35 OUI sur les 50 possibles seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, la lettre commande sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

Un même soumissionnaire peut être attributaire de plusieurs lots à condition de présenter le personnel d'exécution distinct notamment les maçons et le menuisier.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à Commune de Dembo. Tel. 695 91 94 21/695 11 14 48.

18. Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO et cette modification ou annulation ne peut être fait que dans le strict respect du code des marchés publics.

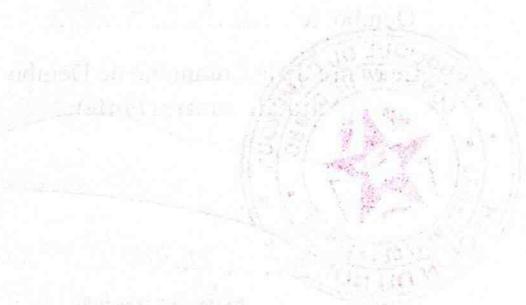
19. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.



Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- Préfet Bénoué/Gra
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DD-MAP/Bénoué
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono



G. H. H. 1873